



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

ASSEMBLEE GENERALE 2022

« CONGRES DEPARTEMENTAL »

Cher Camarade, cher Collègue,
Cette année, notre Assemblée départementale annuelle aura lieu **le mardi 22 mars** au restaurant « **La Roulière** », au Poiré sur Vie (2 rue de La Brachetière).
Le restaurant « La Roulière » est situé dans le centre ville, près de la Poste.

IMPORTANT

→ **A compter du 14 mars, la présentation d'un pass vaccinal pour accéder à un restaurant ne sera plus obligatoire, vous êtes donc tous les bienvenus à notre AG !**

Tu es donc convié à partir de 8h45 et nos travaux commenceront dès 9h15 et s'arrêteront à 13h00 au plus tard. Le bar sera ouvert de 8h45 à 9h15 (à votre charge).

L'ordre du jour sera le suivant :

- **Proposition de Présidence de l'AG (Marcel Navarro)**
- **Rapport financier de la section (Frédéric Fauchard)**
- **Intervention de la commission de contrôle (Florent Echampard) - discussion puis vote.**
- **Rapport d'activité de la section (Les différents élus concernés CTL, CHSCT, CAPL, CDAS) - discussion puis vote.**
- **Organisation et fonctionnement de notre section FO DGFIP 85 : comité, bureau, rythme des réunions, syndicalisation, HMI et diffusion de tracts, élections professionnelles 2022 (Sébastien Lièvre).**

PAUSE Café, jus d'orange, brioche à 10h45

- **Élection du nouveau comité départemental (maintien du bureau en l'état jusqu'au comité de section du 3 mai) + élection de la nouvelle commission de contrôle.**
- **Désignation des 2 délégués représentant la section au Congrès National FO DGFIP du 4 au 8 avril (déléguées : Anne RETO-RIVIERE et Julie COUBRONNE).**
- **Discussion avec notre délégation puis proposition de vote sur le rapport d'activité et le rapport de trésorerie du Syndicat national (le vote des adhérents vaut mandat impératif pour nos 2 déléguées), intervention de nos déléguées, projets de motions préparés par les commissions nationales.**

Vers 13h15, à l'issue de cette réunion, un repas est organisé sur place pour le prix de 16.00 €.

Le chèque pour le repas devra être adressé dès l'inscription avec le coupon à l'ordre de FO DGFIP 85

Je te rappelle que cette Assemblée est ouverte à tous et qu'une autorisation d'absence d'une journée est accordée par la Direction (SIRHIUS : « assemblée générale annuelle »).

Comptant sur ta présence pour ce moment important, tu voudras bien nous confirmer ta participation en me renvoyant le coupon (qui se trouve au recto de ce document) par mail ou à l'adresse suivante **avant le jeudi 16 mars** au plus tard :

sebastien.lievre@dgfip.finances.gouv.fr

Cité administrative Travôt - Bâtiment C - Sébastien LIEVRE - FO DGFIP 85

COUPON REPONSE

ASSEMBLEE GENERALE 2022

NOM et PRENOM :

PARTICIPE A L'AG :

OUI

NON

PARTICIPE AU REPAS :

OUI

NON

TARIF : 16.00 € tout compris

--> le chèque est à joindre à ce coupon d'inscription, à l'ordre de la section FO DGFIP 85

--> si paiement par virement, préciser « votre nom+AG2022 » en référence, et m'adresser ce coupon malgré tout par mail.

RIB : IBAN FR76 1470 6001 9073 9640 8589 421 – BIC AGRIFRPP847

PS : pour ceux qui aurait déjà fait le virement ou qui nous aurait adressé un chèque, le préciser lors de l'inscription